



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

*Direction départementale
des territoires de la Sarthe
Service eau-environnement*

Le Mans, le 20 novembre 2017

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PERMANENT,
RELATIF À LA RÉGLEMENTATION DE L'EXERCICE DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral visé ci-dessus, a fait l'objet d'une mise à la consultation du public par voie électronique, sur le portail de l'État en Sarthe du 25 octobre 2017 au 14 novembre 2017 inclus.

Une contribution a été recueillie sur le site des services de l'État en Sarthe durant la phase de consultation. Elle a été transmise par l'association « Barbillons de France » qui demande de :

- Limiter l'usage des lignes de fond eschées au ver de terre, d'une part en vue de contribuer à augmenter la population d'anguilles dans le département et d'autre part, pour protéger certaines espèces piscicoles sur des zones identifiées.

→ La proposition de l'association « Barbillons de France » ne nous semble pas applicable (difficulté d'identification des zones auxquelles il est fait allusion, complexification et mauvaise lisibilité par mise en place d'une réglementation variable en fonction des sites), ni efficace dans le cas de la gestion de la population d'anguilles ou de la protection des espèces citées.